



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET
INSTALLATIONS CLASSÉES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

concernant le projet de réalisation d'un quai d'amarrage de bateaux porte-conteneurs sur la commune de Village-Neuf présenté par le Syndicat Mixte pour la Gestion des Ports du Sud Alsace relative à :

- une demande d'autorisation environnementale unique au titre des installations, ouvrages, travaux, activités soumis à la loi sur l'eau comprenant une autorisation de dérogation relative aux espèces protégées,
- une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Village -Neuf porté par le Syndicat Mixte pour la Gestion des Ports du Sud Alsace

Par arrêté préfectoral du 12 août 2026 une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du **lundi 14 septembre 2026 à 00h01 au mercredi 14 octobre 2026 à 23h59**.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une déclaration de projet approuvée par le Syndicat Mixte des Ports du Sud Alsace emportant mise en compatibilité du PLU de Village-Neuf, ou un refus.
- une autorisation environnementale délivrée par le préfet du Haut-Rhin assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

La commissaire enquêtrice est Mme Sophie ACKER, cadre territoriale et M. René JACQUES, ingénieur en chef des ponts et chaussées, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique est consultable :

- à la mairie de Village-Neuf – 81, rue du Général de Gaulle, aux jours et heures d'ouverture habituels au public ainsi que lors des permanences assurées par la commissaire enquêtrice,
- sur le site internet du registre dématérialisé :
<https://www.registre-dematerialise.fr/7513>
- sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse suivante :

<https://www.haut-rhin.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public-et-installations-classees/Dossiers-de-consultation-en-cours>,

Le dossier d'enquête publique unique comprend notamment une notice introductive, un dossier comprenant les pièces communes à l'ensemble des procédures portées par l'enquête avec notamment l'étude d'impact du projet et son résumé non technique, un dossier comprenant les pièces propres à la demande d'autorisation environnementale unique, un dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées et les annexes, et un dossier comprenant les pièces propres à la déclaration de projet avec la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Village-Neuf.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique unique selon les modalités définies ci-après :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7513>

- par mail à l'adresse suivante :

enquete-publique-7513@registre-dematerialise.fr

les contributions adressées par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7513>

- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Village-Neuf aux jours et heures habituels d'ouverture du public,

- par correspondance adressée à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : Mairie de Village-Neuf à l'attention de Mme Sophie ACKER, commissaire enquêtrice – 81 rue du Général de Gaulle 68128 VILLAGE-NEUF

- directement auprès de la commissaire enquêtrice, oralement et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiendront à la mairie de Village-Neuf, 81, rue du Général de Gaulle.

Les dates et horaires des permanences de la commissaire enquêtrice sont les suivantes :

- **mardi 15 septembre 2026 de 16h30 à 18h**

- **vendredi 25 septembre 2026 de 14h à 16h**

- **jeudi 8 octobre 2026 de 16h à 18h**

- **mercredi 14 octobre 2026 de 9h30 à 12h**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public :

- à la Préfecture du Haut-Rhin, 7 rue Bruat à Colmar (bureau des enquêtes publiques et des installations classées), et sur son site internet à l'adresse suivante :

<https://www.haut-rhin.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public-et-installations-classees/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur>

- à la mairie de Village-Neuf.

à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à Madame Agnès VEYSSIERE chargée de mission pour la gestion du Syndicat Mixte Ouvert des Ports Sud Alsace par téléphone au 03 89 36 91 45 ou par courriel à agnes.veyssiere@grandest.fr